



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 23 novembre 2022

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Anne BARRÉ pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Danielle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON

Secrétaire : M. Fanny ACHART-VICTOR

Après avoir pris acte de l'installation de Mme Danielle FERNANDEZ en remplacement de Mme Audrey SAULGRAIN démissionnaire de son mandat de conseillère municipale, le Conseil Municipal a adopté les délibérations énumérées ci-après.

DELIBERATIONS

Réf 2022/11/1 : Protocoles à annexer au règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en vigueur

- adoptée à l'unanimité

Réf 2022/11/2 : Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE)

- adoptée à l'unanimité

Réf 2022/11/3 : Modification de la capacité d'accueil de la Crèche familiale à 95 places

- adoptée avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

-

Réf 2022/11/4 : Admissions en non-valeur et créances éteintes

- adoptée à l'unanimité

Réf 2022/11/5 : Décision modificative n° 2 au budget 2022 de la ville

- adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2022/11/6 : Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Julitte sous contrat d'association du 1^{er} degré

- adoptée avec 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) et 3 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY)

Réf 2022/11/7 : Remise en gestion des espaces publics du quartier Charles Renard – Phase 2

- adoptée à l'unanimité

Réf 2022/11/8 : Renouvellement de la convention de prestation de services avec l'association « UFOLEP »

adoptée à l'unanimité

Réf 2022/11/9 : Convention de prestation de services avec l'association « AU BONHEUR D'APPRENDRE »

- adoptée à l'unanimité

Réf 2022/11/10 : SIGEIF - Convention particulière de Maîtrise d'ouvrage temporaire dans le cadre des études et des travaux au titre du programme d'enfouissement des réseaux pour 2023

- adoptée à l'unanimité pour la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) au titre du programme d'enfouissement des réseaux rues Roger Henry (entre les rues Lucien Sampaix et Danielle Casanova) et Molière,
- adoptée à l'unanimité pour la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le SIGEIF au titre du programme d'enfouissement des réseaux 2023 pour la rue Guy Môquet et l'allée des Jardins de Maintenon,
- adoptée à l'unanimité pour la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire proposée par le SIGEIF au titre du programme d'enfouissement des réseaux 2023 rue du Docteur Vaillant.

Réf 2022/11/11 : Acquisition du lot D3 de l'opération Charles Renard Est pour la réalisation du nouveau groupe scolaire

- adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2022/11/12 : Marché n° 2017-13 relatif à la reconstruction/rénovation du groupe scolaire BIZET-WALLON, à la construction d'une maison de quartier et au réaménagement du square : Avenant n° 2 pour le lot n° 1 – Gros-œuvre / Avenant n° 1 pour le lot n° 6 – Électricité / Avenant n° 1 pour le lot n° 13 – Revêtement sols souples / Avenant n° 1 pour le lot n° 16 – VRD

- *adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) pour l'avenant n° 1 au marché n° 2017-13, pour le lot n° 6, de l'opération de travaux de reconstruction/rénovation du groupe scolaire BIZET-WALLON, de la construction d'une maison de quartier et du réaménagement du square, avec la société ELEC 3D,*
- *adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) pour l'avenant n° 1 au marché n° 2017-13, pour le lot n° 13, concernant la même opération, avec la société SAS BONAUD,*
- *adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) pour l'avenant n° 1 au marché n° 2017-13, pour le lot n° 16, concernant la même opération, avec la société PARC ESPACE,*
- *adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) pour l'avenant n° 1 au marché n° 2017-13, pour le lot n° 1, concernant la même opération, avec la société CMIDF.*

Réf 2022/11/13 : Marché n° 2018-07 relatif à la reconstruction/rénovation du groupe scolaire BIZET-WALLON, à la construction d'une maison de quartier et au réaménagement du square : Avenant n° 1 pour le lot n° 8 – Cloisons, doublages. Avenant n° 1 pour le lot n° 17 – Désamiantage

- *adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) pour l'avenant n° 1 au marché n° 2018-07, pour le lot n° 8, de l'opération de travaux de reconstruction/rénovation du groupe scolaire BIZET-WALLON, de la construction d'une maison de quartier et du réaménagement du square, avec la société SERTAC,*
- *adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) pour l'avenant n° 1 au marché n° 2018-07, pour le lot n° 17, concernant la même opération, avec la société COLOMBO.*

Réf 2022/11/14 : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour construction d'un groupe scolaire dans le quartier Charles Renard Est à SAINT-CYR-L'ÉCOLE – Validation du programme définitif du concours – Validation de l'indemnisation des candidats.

- *Délibération retirée de l'ordre du jour, annoncé au début de la séance*

Réf 2022/11/15 : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour construction d'un groupe scolaire dans le quartier Charles Renard Est à SAINT-CYR-L'ÉCOLE – Indemnisation des concurrents et membres du jury – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

- *Délibération retirée de l'ordre du jour, annoncé au début de la séance*

Réf 2022/11/16 : Engagement de la commune de Saint-Cyr-l'École pour les Equipements Individuels Mobiles

- adoptée avec 26 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LITWINOWICZ) et 6 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2022/11/17 : Avenant n° 1 à la police d'assurance de la responsabilité civile communale, lot n° 2 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (régularisation de la prime d'assurance au titre de l'exercice 2021)

- adoptée à l'unanimité

Réf 2022/11/18 : Dénomination de l'annexe municipale située à l'Epi d'Or

- adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

Réf 2022/11/19 : Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) – Approbation du rapport d'évaluation du coût de la collecte des eaux pluviales urbaines transféré par les communes au 1^{er} janvier 2020, du coût de la promotion du tourisme transféré par la ville de Versailles au 1^{er} mai 2022 et du produit de la taxe de séjour transféré par 7 communes au 1^{er} janvier 2023

- adoptée à l'unanimité

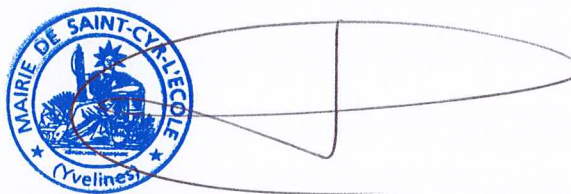
Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le **29 NOV. 2022**

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.